

**SEANCEDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2015**

Convocation du 13 septembre 2015

Le dix-huit septembre deux mille quinze à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Aillant sur Milleron, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Lysiane CHAPUIS, Maire.

Présents : Mme Lysiane CHAPUIS, Mme Karine CAILLERE-GAUTIER, M. Michel FOURNIER, Mme Muguette BOURDOIS, M. Gérard NAUDIN, Mme Christine PASQUET,

Absents excusés : Mme Elizabeth GROENEWEG représentée par Mme Lysiane CHAPUIS
M. Jordan JACHIMOWICZ représenté par M. Michel FOURNIER
M. Jonathan LEFRANC

Absents : M. Jean-Yves BRAULT, M. Jacques MEHAY,

Secrétaire de séance : Mme Christine PASQUET

Le Procès-verbal de la séance du 27 Août 2015 est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES AIDES A LA VOIRIE COMMUNALE 2015

Mme le Maire rappelle que la Commune de Aillant sur Milleron a décidé de procéder à des travaux d'aménagements de voirie relevant de sa compétence.

Description des travaux : La création de trottoirs rue du Berry pour un montant HT de 12 320,00 €.

Aussi, ces travaux, de par leur nature, sont susceptibles de bénéficier d'aides à la voirie communale au titre des « Amendes de police » lesquelles aides sont réparties au niveau du Département par le Conseil Départemental du Loiret.

En conséquence, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ces subventions auprès du Conseil Départemental du Loiret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'octroi d'aides auprès du Conseil départemental du Loiret, au titre du produit des « Amendes de police » pour la création des trottoirs rue du Berry ;

AUTORISE Mme le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision

Une délibération va être effectuée suite au Conseil Municipal.

Le prochain conseil municipal est fixé au 1^{er} octobre à 18h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 19h30.